

Saint-Denis, le 27 février 2020



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des personnels
de l'enseignement
primaire
DPEP 1

2019-2020

Affaire suivie par
Nina HAMEAU

Téléphone
02 62 48 11 78

Fax
02 62 48 12 31

Courriel
dpep.secretariat@ac-
reunion.fr

24 avenue Georges
Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis
CEDEX 9

Le recteur

à

Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de SEGPA

Mesdames et messieurs les directeurs des établissements
médico-éducatifs et du CMPP

S/c de Mesdames et messieurs les principaux de collège

S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs en charge
des circonscriptions

CIRCULAIRE N°

OBJET : Liste d'aptitude académique et mouvement 2020 de directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté de collège.

REF. - : - Décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié.
- Circulaire n° 81-497 du 2 décembre 1981 modifiée.

PJ - : - Imprimé « demande d'inscription sur liste d'aptitude » Annexe I
- Accusé de réception Annexe II
- Liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants Annexe III
- Fiche de vœux (recto / verso) Annexe IV

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les textes cités en référence, qui précisent les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté de collège ainsi que les opérations de mouvement.

A – LISTE D'APTITUDE

I – Conditions d'inscription

Peuvent candidater à une inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur adjoint de SEGPA de collège, les membres du corps enseignant, d'éducation ou d'inspection qui remplissent les trois conditions suivantes :

- titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS), qu'ils occupent ou non un emploi de direction,
- âgés de 30 ans au moins,
- justifiant de 5 ans de service accomplis en qualité de titulaire dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection au 1^{er} octobre 2020. Sont pris en compte, dans la limite de deux ans, les services accomplis en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire, d'instituteur suppléant ou remplaçant.

Les personnels, actuellement en stage de directeur d'établissement spécialisé, peuvent présenter leur candidature à titre conditionnel.

II – Dépôt et transmission des candidatures

La liste d'aptitude est arrêtée après avis de la commission consultative paritaire académique.

Le dossier de candidature sera établi suivant le modèle ci-joint.

.../...



2/3

Ce dossier devra être accompagné d'une copie du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée.

L'inscription sur la liste d'aptitude étant annuelle, l'attention des personnels est appelée sur la nécessité de renouveler leur candidature dans le cas où, inscrits sur la liste d'aptitude précédente, ils n'ont pas obtenu de nomination à titre définitif.

Toutes les candidatures devront parvenir **au rectorat, DPEP, le 28 mars 2020 au plus tard, timbre d'arrivée faisant foi**. Les candidats veilleront à informer leur inspecteur en charge de circonscription de l'envoi de leur dossier de candidature.

B – OPERATIONS DU MOUVEMENT

Le mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA de collège aura lieu fin mai 2020.

Je vous rappelle que les candidats à un poste de directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté de collège doivent être inscrits sur la liste d'aptitude académique annuelle.

Il serait souhaitable que les directeurs adjoints de SEGPA qui postulent au mouvement académique aient exercé trois ans sur le poste qu'ils occupent en 2019-2020. Dans le cas contraire, le recteur se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande de mutation.

Les directeurs titulaires d'un poste à titre définitif, qui désirent participer au mouvement **inter et/ou intra académique**, enverront par voie hiérarchique (Inspection ASH de Saint-Denis 4), la fiche de vœux jointe en annexe qui devra parvenir à la DPEP le **28 mars 2020** au plus tard, timbre d'arrivée faisant foi.

Les enseignants titulaires du diplôme de directeur d'établissement adapté et spécialisé, non affectés sur un poste de directeur adjoint chargé de SEGPA qui sollicitent leur inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA pourront participer à ce mouvement à titre conditionnel en renvoyant leur fiche de vœux par la voie hiérarchique, à la DPEP au plus tard le 28 mars 2020, timbre d'arrivée à la DPEP faisant foi.

Les enseignants en poste dans une autre académie joindront à leur fiche de vœux une fiche de synthèse.

Tout candidat au mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA ayant transmis son dossier de mutation dans le délai imparti, sera destinataire d'un accusé de réception.

AFFECTATION EN COLLEGE REP+

L'affectation sur un poste de directeur adjoint de SEGPA en collège REP+ sera soumise à l'avis de l'IEN-ASH en charge des SEGPA et à celui du chef d'établissement.

Les candidats prendront contact avec l'IEN-ASH au 02 62 92 99 30 qui transmettra les avis émis directement à la DPEP.



3/3

Cas particulier de réintégration en cours d'année

Les postes de direction de SEGPA sont des postes d'encadrement et méritent une attention particulière.

Un enseignant précédemment affecté sur un emploi de directeur adjoint de SEGPA dans l'académie de la Réunion et réintégrant le département après détachement en Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna ne pourra participer au mouvement des directeurs adjoints de SEGPA que l'année scolaire suivant sa réintégration. Il lui sera proposé, lors de sa réintégration en cours d'année, un poste correspondant à son grade et à son corps.

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint**

SIGNE

Pierre Olivier SEMPERE



ANNEXE I

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DE SEGPA DE COLLEGE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

NOM D'USAGE (*en lettres capitales*).....
PRENOMS.....
NOM DE NAISSANCE.....
DATE DE NAISSANCE.....
ADRESSE PERSONNELLE.....
.....

GRADE ACTUEL :

Corps d'origine

EMPLOI ou FONCTIONS :

Actuels : à c/ du :

Etablissement d'exercice :

Date : Signature :

IMPORTANT : Vous joindrez à votre demande d'inscription sur la liste d'aptitude :

- **une fiche de synthèse**

Les éléments liés à votre situation professionnelle (grade, échelon, diplôme, affectation, ancienneté de service) sont extraits de votre dossier administratif. Vous devez vérifier leur validité sur la fiche de synthèse.

- **La copie de votre diplôme du DDEEAS**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Ancienneté générale des services :

.....

DDEEAS obtenu le :

.....

Titres et diplômes

.....
.....
.....

AVIS DE LA COMMISSION

AVIS DE L'IA-DAASEN

DÉCISION DU RECTEUR

Date :
Signature :

Date :
Signature :

Date :
Signature :



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ANNEXE II

ACCUSE DE RECEPTION

(A compléter par le candidat à l'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs adjoints de SEGPA)

Rectorat

**Division des personnels
de l'enseignement
primaire
DPEP 1**

2019-2020

Le recteur de l'académie de la Réunion, accuse réception de la demande d'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs adjoints de SEGPA (2020-2021) de :

(1) M., Mme

(2) Affecté(e) à :
Établissement.....

Adresse postale.....
.....
.....

(partie à compléter par l'administration)

A Saint-Denis, le

Le chef de la DPEP

M. CLEMENT

(1) indiquer vos nom et prénom

(2) indiquer l'intitulé, le nom et l'adresse précise de votre établissement d'affectation

ANNEXE III



Liste des postes de SEGPA (situation en septembre 2020)

RÉGION ACADÉMIQUE
 MINISTÈRE
 DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 ET DE LA JEUNESSE
 MINISTÈRE
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
 DE LA RECHERCHE
 ET DE L'INNOVATION

DÉPARTEMENT		ÉTABLISSEMENTS		
974 - RÉUNION	1	SEGA du collège Ligne des Bambous (1347W) St Pierre		
	2	SEGPA du collège La Montagne (1097Z) La Montagne		
	3	SEGPA du collège Jean Albany (0950P) La Possession		
	4	SEGPA du collège Joseph Hubert (0850F) St Joseph		
	5	SEGPA du collège Célimène Gaudieux (0849E) La Saline	REP+	
	6	SEGPA du collège H. Foucque (0949N) St Suzanne		
	7	SEGPA du collège M. de Labourdonnais (0918E) Ste Clotilde	REP+	
	8	SEGPA du collège Trois Mares (0786L) Le Tampon		
	9	SEGPA du collège Jules Solesse (0650N) BdN - St Paul		
	10	SEGPA du collège Hubert Delisle (0814S) St Benoît	REP+	
	11	SEGPA du collège Hégésippe Hoarau (0989G) St Louis		
	12	SEGPA du collège l'Oasis (0785K) Le Port	REP+	
	13	SEGPA du collège Mille Roches (0765N) St André	REP+	
	14	SEGPA du collège Auguste Lacaussade (0925M) Salazie		
	15	SEGPA du collège Jean D'Esme (0848D) Ste Marie		
	16	SEGPA du collège Les deux canons (0649M) Ste Clotilde	REP+	
	17	SEGPA du collège Montgaillard (0775Z) St Denis	REP+	
	18	SEGPA du collège Les Alizés (1389S) St Denis		
	19	SEGPA du collège Les Aigrettes (0806H) St Gilles les B.		
	20	SEGPA du collège Paul Hermann (0861T) St Pierre	REP+	
	21	SEGPA du collège Terre Sainte (0071J) St Pierre	REP+	
	22	SEGPA du collège Terrain Fleury (0653S) Le Tampon		
	23	SEGPA du collège Jean Letoullec (1314K) Le Port	REP+	Poste vacant
	24	SEGPA du collège Pointe des Châteaux (0073L) St Leu		
	25	SEGPA du collège Plateau Goyaves (0906S) St Louis	REP+	

Possibilité de se porter candidat(e) sur un vœu géographique : « tout poste de directeur(trice) adjoint(e) chargé(e) de SEGPA de l'académie de la Réunion »



**ANNEXE IV – FICHE DE VŒUX
DIRECTEUR ADJOINT CHARGÉ DE SEGPA
DEMANDE DE MUTATION**

RÉGION ACADÉMIQUE

Rentrée scolaire 2020-2021

A toute demande d'intégration dans l'académie de La Réunion devra être jointe
une fiche de synthèse

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Cocher les cases correspondantes :

M.

Mme

NOM (en lettres capitales)..... Prénom :

Né(e) le : Lieu de naissance :

Situation familiale : Nombre d'enfants.....dont..... de + de 18ans

SITUATION DU CONJOINT

Profession : Lieu d'exercice :

Grade et discipline (si membre éducation nationale) :

ADRESSE PERSONNELLE

.....
.....
.....

ADRESSE PROFESSIONNELLE

.....
.....
.....

N° Tel.

N° Tel.

Mel :@ac-reunion.fr

Si vous avez fait fonction de directeur adjoint de SEGPA sans diplôme, précisez , le ou les années :

Vœux d'affectation (par ordre de préférence)

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)
- 8)
- 9)
- 10)

Date

Signature de l'intéressé(e)

Cette partie du document ne sera complétée qu'en cas de demande de mutation inter-académique

NOM : PRÉNOM :
AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT :

Date :

Signature

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE (enseignement spécialisé)

Date :

Signature

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE - DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Date :

Signature

AVIS DU RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'ORIGINE

Date :

Signature